

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

## COMMUNE de LES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers représentés : 2  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quinze novembre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

**Absents donnant pouvoir** : Hélène LECOMTE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU.

**Absents** : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### D21112022\_03 : Dénomination d'une voie au sein de la Zone d'activités

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-30, modifié par la loi dite « 3DS » du 21 février 2022,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Il informe que dans le cadre du développement de la zone d'activités située sur le territoire de la commune, une nouvelle voie va être créée et qu'il convient d'ores et déjà de procéder à sa dénomination.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de la localisation de cette nouvelle voie et propose comme nouvelle dénomination : « rue de l'invention » ou « rue de l'exploration ».



Monsieur Sylvain MONIOT-BEAUMONT propose la « rue du progrès » tandis que Monsieur Stéphane DENIS-LUTARD propose la « rue de la témérité ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 pour, 6 abstentions) décide de dénommer la voie à créer désignée dans le plan ci-dessus « Rue de l'exploration ».

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de Séance

Sarah MICHON

Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 28/11/2022  
Au registre